



# Syndicat **Unitaire des Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

## **Chef.fe des PAS/RAE/CTAE/CMFAE : ne pas se tromper...la défense sans relâche de l'animation à Paris depuis 2018 c'est le SUPAP-FSU !**

### **Nos revendications pour l'Action Éducative**

Un partenaire, « l'UNSA animation », très peu actif pendant trois ans (il est bien difficile de trouver quelconque trace écrite de leurs actions durant ces années...), réapparaît à l'approche des élections professionnelles, revendique un statut de syndicat majoritaire et s'attribue des succès a posteriori (qui demandait la catégorie C+ pour les DPA quand le SUPAP-FSU revendiquait, en 2016, 1 REV B par école, hein ???). **Une mise au point s'impose.**

L'UNSA met en avant sa première place à la DASCO en 2018 ...qu'elle devait, ce qu'elle omet bien entendu de préciser, à ses voix majoritairement obtenues auprès des **PVP, ASEM, ATE et ATEE !** Déjà à cette époque, le SUPAP-FSU aurait pu se prévaloir d'être la principale organisation syndicale de l'animation compte tenu de l'ensemble de ses suffrages obtenus auprès de l'ensemble des acteurs-trices du secteur (titulaires-contractuel.les-vacataires).

Depuis 2018, de l'eau a coulé sous les ponts et le fossé s'est largement creusé. **Les collègues de l'animation ont continué à obtenir des succès importants grâce à l'activité de notre syndicat** (CAPSA, AAP, AAAS titulaires-contractuel.les-vacataires), voir [ICI](#). **C'est pourquoi nous accueillons chaque année toujours plus de nouveaux adhérent.es.**

Durant cette période, la « **CGT animateurs** », suite à une scission interne à la CGT Ville de Paris fin 2019, a été privée de ses droits syndicaux, c'est-à-dire de toutes possibilités d'agir et défendre les personnels. Aujourd'hui la « **CGT animateurs** » **n'existe plus.**

Début 2022, c'est au tour de « **l'UNSA animation** » d'imploser suite à une crise interne sans précédent aboutissant au départ des deux permanents syndicaux de cette organisation, privés par l'UNSA de leur droit syndical, suivis par d'autres militant.es dont des élu.es en CAP ou mandaté.es en CHSCT de la DASCO !

**Des 3 seuls syndicats représentatifs à la DASCO depuis 2018, le SUPAP-FSU est donc le seul** à avoir assuré une continuité de l'action syndicale, porté l'ensemble des mobilisations de l'animation, et est aujourd'hui le seul...à présenter des candidat.es de l'animation sur des positions éligibles au CST de la DASCO, c'est-à-dire **en capacité d'être élu.es et de représenter l'animation face à la Ville de Paris !**

Pour rester factuels, pour **défendre la filière animation parisienne**, sur les **5 premier.es candidat.es** de sa liste au CST DASCO en 2022 :

- Le SUPAP-FSU présente **2 AAP REV et 1 AAAS titulaire**
- La CGT présente **0 candidat.e de la filière animation** (uniquement des ASEM, ATE et ATEE)

- L'UNSA présente uniquement **1 AAP REV** et des collègues d'autres filières (ASEM, PVP, ATEE, TSO). Pire, l'**UNSA** qui revendique le titre de syndicat majoritaire de l'animation...présente **0 AAAS, le corps de métier le plus important en nombre de l'animation parmi ses 10 premier.es candidat.es ! De qui se moque-t-on !!!**

**Résultat, aujourd'hui, le SUPAP-FSU est le seul syndicat présent dans les instances de représentation du personnel de la DASCO, à porter des revendications précises et offensives élaborées avec les professionnel.les de l'animation...avec des candidat.es (AAP, AAAS) en position d'être élu.es et ainsi de pouvoir défendre ces revendications auprès de l'administration !**

Bien évidemment nous sommes favorables à l'unité syndicale, comme cela a été le cas sur le temps de travail avec l'intersyndicale « *Pas une minute de plus !* ». Mais dans le contexte DASCO actuel, ces choses-là devaient être dites pour éclairer les électeurs-trices.

## **Pour l'Action éducative, l'heure de l'évolution a sonné !**

Depuis la mise en œuvre de l'ARE il y a presque 10 ans, les personnels des Action Éducatives ont dû faire face à une **augmentation continue de la charge de travail** (tâches administratives, demandes de plus en plus nombreuses de la DASCO).

A cela s'ajoute un investissement hors norme pour faire face à la dégradation des conditions de travail des équipes d'animation dans les écoles (recrutement d'animateurs.trices notamment) mais aussi à la crise sanitaire ces dernières années.

**Aujourd'hui, le statut et les rémunérations des personnels d'Action Éducative ne correspondent plus aux responsabilités confiées et aux missions demandées par notre employeur.**

Le SUPAP-FSU a obtenu un début d'élargissement de la filière animation vers la catégorie A pour les RAE. Il s'agit maintenant de l'étendre massivement à l'ensemble des agent.es d'Action Éducative et des autres AAP. La reconnaissance de la DASCO envers les personnels d'Action Éducative ne doit pas s'arrêter à quelques mails de remerciement !

**C'est pourquoi le SUPAP-FSU revendique, dans le cadre de « l' Arsenal de l'animation », des mesures fortes pour l'ensemble du secteur de l'animation pour l'amélioration des rémunérations et des conditions de travail des collègues.**

## **Carrières et rémunérations à l'Action Éducative**

- **Accès à la catégorie A dans le corps des CAPSA pour tous les CTAE et CMFAE**
- Augmentation conséquente de la **prime IFSE** avec un plancher minimum de **625 €** mensuels en catégorie **B**, puis **750 €** en catégorie **A** (contre 450 € aujourd'hui), voir nos professions de foi CAP catégorie B, [ICI](#) et A, [ICI](#)
- Augmentation minimale de **1 000 € de prime annuelle** en catégorie **B** puis **1 500 €** en catégorie **A** en cas de **changement de grade** (400 € de classe normale à P2 et 600 € de P2 à P1 en catégorie B, 800 € en catégorie A, actuellement)
- **Attribution aux CAPSA de la NBI de 15 points** (que percevaient RAE et chefs de projet ARE à la mise en œuvre de la réforme des rythmes en 2013).
- **Attribution de l'indemnité journalière de coordination de 50,05 €** à tous les CTAE, CMFAE, RAE travaillant en CASPE l'été

## **Conditions de travail**

- Réduction du temps de travail pour une meilleure prise en compte de la pénibilité de nos métiers,
- Formations diplômantes pour les professionnel.les de l'animation (DESJEPS pour les personnels d'Action Éducative)
- Accélération de la rénovation thermique des sites pour des conditions de travail décentes

**Alors du 1<sup>er</sup> au 8 décembre on vote et on fait voter pour le seul syndicat qui défendra efficacement les personnels d'Action Éducative !**

- Qui réalise, édite à 50 000 exemplaires et distribue un [guide général des droits et des carrières...le SUPAP-FSU](#)
- Qui réalise, édite à 15 000 exemplaires et distribue un [guide pour tous les personnels de la DASCO](#) (et pas des porte-clés ou des gobelets en plastique en période d'élections !)...**le SUPAP-FSU**
- Qui informe régulièrement les personnels de la DASCO avec plus de [350 tracts DASCO](#) depuis le lancement de notre blog SUPAP-FSU en septembre 2016...**le SUPAP-FSU**
- Qui réalise depuis 10 ans des documents complets de [décodage de la fiche de paie pour tous les corps de métier de la DASCO dont les AAP et les CAPSA...le SUPAP-FSU](#)
- Qui met à disposition une [base de données DASCO](#) avec les règlements de service, les fiches métiers, les statuts particuliers des corps de métier, le PEDT, les bilans sociaux et de formation de la direction, diverses notes de service...**le SUPAP-FSU**

Tout nouveau, pour se tenir au courant de l'actualité spécifique de l'animation parisienne, retrouvez nos pages [Facebook SUPAP-FSU Animation](#) et [Twitter SUPAP-FSU Animation](#)



Pour accéder à l'application de vote du 1<sup>er</sup> au 8 décembre : cliquer ici <https://paris.neovote.com> ou ouvrir l'appareil photo de son téléphone et pointer le QR code. Un lien s'affiche en dessous et on accède au site :

